Conditions techniques relatives à la diffusion des campagnes de communication dans le réseau des Bureaux de Poste

Ecrans digitaux

Modalités générales

Toute demande de campagne doit se faire minimum 5 semaines avant la date prévue du lancement de la campagne.

La signature du contrat doit-être envoyé à bpost minimum 4 semaines avant la date de démarrage.

bpost se réserve le droit de contrôler le contenu et la lisibilité du message (cfr conditions générales de vente). Afin d'exercer ce droit, bpost demande que le spot vidéo/ l'animation prêt à diffuser (spot vidéo ou animation de 8'' ou 15'') soit envoyé au moins 2 semaines avant la date de début de la diffusion pour approbation.

Le prix n'inclut pas les services créatifs ou les révisions. Il suppose la réception d'un spot vidéo /d'une animation terminé sans aucune retouche nécessaire.

Toutefois, bpost peut proposer sur demande un service de production d'une animation basée sur un briefing et des visuels en haute résolution envoyés par le client.

Le matériel à fournir : un PPT de maximum 3 slides (visuels + textes) qui respecte la trame suivante : trigger – message – call to action. Dans ce cas, ces éléments doivent être envoyés au moins 3 semaines à l'avance.

Ce service sera facturé 500€ HTVA, inclus 2 tours de corrections. Chaque correction supplémentaire fera l'objet d'une facture de 75€ HTVA.

bpost se réserve le droit de refuser toute publicité sur les écrans digitaux du réseau non conforme à la longueur/taille convenue ou ne répondant pas aux prescriptions techniques.

Si les durées proposées ne correspondent pas au 8'' ou 15'', tout autre format s'il est accepté par bpost fera l'objet d'une nouvelle proposition de tarification.

Le matériel publicitaire doit également respecter les obligations de bilinguisme.

Ci-dessous, les communes concernées :
Communication bilingue obligatoire ALL et FR : Malmedy, Eupen Oberstad, Kelmis, Saint- Vith.
Communication bilingue obligatoire FR et NL : Comines, Dottignies, Enghien, Mouscron, Renaix, Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, St-Genèse-Rhode, Wemmel, Wezembeek-Oppem, et dans les communes de la région Bruxelles capitale.

L'annonceur livrera une animation/vidéo par langue (matériel unilingue).

Toute dérogation à ces règles doit d'abord être soumise à l'approbation de bpost.

Caractéristiques techniques

Les Bureaux de Poste disposent de 2 types d'écrans.

Spécifications pour les écrans simples :
- Proportion de l'image 16/9 format horizontal
- 1368x768 pixels
- Image statique : pdf, jpeg ou png
- Vidéo : mp4, mpeg, mov, avi, wmv,... minimum 1280x720

Spécifications pour les écrans doubles :
- Pas de texte stationnaire au milieu de l'écran, car un double écran se compose de 2 écrans installés l'un à côté de l'autre
- 2048x576 pixels
- Image statique : pdf, jpeg ou png
- Vidéo : mp4, mpeg, mov, avi, wmv, etc.

Supports publicitaires physiques
(dépliants et displays, échantillons)

Modalités générales

Toute demande de campagne doit se faire minimum 5 semaines avant la date prévue du lancement de la campagne.

La signature du contrat doit-être envoyé à bpost minimum 4 semaines avant la date de démarrage.

Le matériel du support publicitaire doit être communiqué à bpost pour validation minimum 4 semaines avant le lancement de la campagne.

Les matériels du support publicitaire doit-être livrée dans les bureaux sélectionnés pour la campagne dans les heures d'ouvertures des bureaux participants. Un planning

reprenant les heures de livraisons dans les bureaux devra être fourni à bpost 10 jours avant le début de la campagne.

Les coûts inhérents à création, production, impression, livraison, réassort et retrait de tout matériel publicitaire sont entièrement à charge du client. Des quantités seront données à titre indicatif par bpost en fonction du nombre de bureaux sélectionnés et de la durée de la campagne.

Sont acceptés des formats US/A5 pour les dépliants et présentoirs disposés aux comptoirs; un poids de max 100 gr pour la distribution d'échantillons; une surface de max 1m² au sol pour les displays disposés dans la salle publique. Tout autre format devra faire l'objet d'une demande de dérogation et fera l'objet d'une nouvelle proposition tarifaire.

La prise en charge éventuelle de bpost de la logistique (livraison, réassort et retrait des matériels dans les différents bureaux) fera l'objet d'un devis séparé. Le matériel sera être livré dans les différents bureaux pendant les heures d'ouvertures de ceux-ci.

Les coûts éventuels rendus nécessaires par la livraison de matériel non prêt ou ne correspondant pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus seront supportés par le client sur base des coûts réels facturés par bpost, en ce compris des coûts raisonnables pour le travail manuel.
Le matériel publicitaire doit également respecter les obligations de bilinguisme.

Ci-dessous, les communes concernées :
Communication bilingue obligatoire ALL et FR : Malmedy, Eupen Oberstad, Kelmis, Saint-Vith.
Communication bilingue obligatoire FR et NL : Comines, Dottignies, Enghien, Mouscron, Renaix, Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, St-Genèse-Rhode, Wemmel, Wezembeek-Oppem, et dans les communes de la région Bruxelles capitale.

Dans ces bureaux, l'annonceur livrera soit des dépliants et displays bilingues (1 dépliant bilingue avec 1 display bilingue) soit des versions unilingues FR ou NL ou ALL qui doivent rentrer dans 1 seul display en fonction des possibilités de placement dans les bureaux sélectionnés pour la campagne.

Toute dérogation à ces règles doit d'abord être soumise à l'approbation de bpost.

bpost
powering bpostgroup

Service Centre: 02 201 11 11
www.bpost.be